

## CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 16 MAI 2014

Présents : CHABERT Bernard, BERNARD Jean-Pierre, BRETHONNIER Anthony, BRUYERE René, CHAZELLE Gilbert, FAURE Patrice, GRANIER Christelle, LABE Jean-Paul, MAGNIN Antoine, MOUTINHO Virginie, OBLETTE Jean-Luc, PION Irène, PLUCHOT Sylvette, RORY Dominique, TEISSIER Françoise

Secrétaire de séance : PLUCHOT Sylvette

Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 avril 2014, à l'unanimité des présents,

### **Bail de location M. RABATEL Patrick : délibération n° 2014/025**

Monsieur le Maire propose qu'il soit donné à bail à Monsieur RABATEL Patrick - domicilié à Bussières 42510, lieu-dit « Le Cessy »- les locaux suivants dépendant d'un immeuble appartenant à la commune et sis à SAINT JODARD le bourg, parcelles n° A 624 et 625, et qui se composent d'un local à usage de magasin de vente d'une superficie de 81m<sup>2</sup>, d'un dépôt de 9.40m<sup>2</sup>, d'une réserve de 13,50m<sup>2</sup>, d'un vestiaire de 4,80m<sup>2</sup> et d'un WC de 1,75m<sup>2</sup> (superficie totale de 110,75m<sup>2</sup>), le tout situé au rez-de-chaussée.

Durée du bail : neuf ans, du 1er juin 2014 au 31 mai 2023.

Loyer annuel : 2007.16 € (DEUX MILLE SEPT EUROS ET SEIZE CENTIMES), versé mensuellement et d'avance à la caisse du Receveur de Balbigny. Le loyer sera révisable à l'expiration de chaque période triennale dans les conditions prescrites par la loi.

Ouï Monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.

### **Programme voirie 2014 : délibération n° 2014/026**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la liste des travaux à inscrire dans le programme voirie 2014, dans le cadre de l'utilisation du droit de tirage sur le budget voirie communautaire. Il présente également les différents devis établis par le cabinet OXYRIA. Les travaux prévus sont les suivants :

- chemin Fessieux, reprise enrobés vers rivière : 7 695,00 € HT ;
- entrée chemin rural de Fessieux : 5 006,02 € HT ;
- ralentisseur route du Forez : 5 633,68 € HT.

Avec le reliquat de 4 428,11 € HT pour 2013, le budget total prévisionnel 2014 s'élève à 22 762,81 € HT.

Décision adoptée à l'unanimité.

### **Rythmes scolaires : délibération n° 2014/027**

Le Conseil municipal de Saint-Jodard propose au RPI d'aménager les rythmes scolaires à la rentrée 2014 comme suit :

- 3 h de cours, le matin, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, et les après-midi des lundi, mardi et jeudi, soit 24 h hebdomadaires.
- temps périscolaire, le vendredi après-midi : 3 h réparties comme suit : 1 h 30 d'activités et 1 h 30 de garderie. Cette organisation nécessitera la présence sur chaque site du personnel nécessaire pour assurer la garderie et l'encadrement des activités.
- La pause méridienne sera au minimum de 1 h 30. La garderie fonctionnera le mercredi matin en lieu et place du vendredi soir. Pas de cantine le mercredi midi.

La mise en place de cette organisation est soumise à l'accord de l'Inspecteur d'académie de la Loire. A défaut de cet accord, les nouveaux rythmes scolaires ne pourront pas être mis en œuvre au sein du RPI Pinay/St-Georges/St-Jodard.

Décision adoptée à l'unanimité.

### **Contrats de téléphone de la commune : délibération n° 2014/028**

Après avoir fait l'état de l'ensemble des besoins -Internet, téléphone vers fixes et mobiles, fax pour la mairie- Christelle GRANIER présente un tableau comparatif des offres d'Orange et de Bouygues. Christelle GRANIER propose de résilier les contrats Orange pour le secrétariat de mairie et pour l'école, et de retenir l'offre Bouygues, avec dégroupage total, celle-ci permettant de réaliser une économie annuelle de plus de 1800,00 €, tout en conservant les mêmes outils de communication (téléphone, fax et internet). L'offre Bouygues s'élève à 38,00 € TTC par mois pour l'école et 41,00 € TTC pour la mairie ; elle comprend la prise en charge des frais de résiliation des contrats actuels avec Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à résilier les contrats Orange et signer les nouveaux contrats avec Bouygues.

### **SIEL : Cession des certificats d'économies d'énergie : délibération n° 2014/029**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'opération désignée ci-après potentiellement génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) le dépôt et la vente des CEE correspondants peuvent être assurés par le SIEL. Une convention doit être signée pour le transfert de ces CEE de la commune au SIEL.

Les opérations sont les suivantes :

- Remplacement des fenêtres et portes fenêtres sur l'école, la mairie et la poste

Où cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) Accepte de transférer au SIEL l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération susvisée.
- 2) Autorise M. Le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie concernés et toutes pièces à venir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

### **Organisation des élections européennes, dimanche 25 mai**

Bureau : président : CHABERT Bernard, suppléant, CHAZELLE Gilbert ; secrétaire : RORY Dominique ;  
assesseurs BERNARD Jean-Pierre, MAGNIN Antoine

Feuilles de résultats : MOUTINHO Virginie, RICHARD Joëlle

Scrutateurs : BRUYERE René, PION Irène, MAGNIN Antoine, OBLETTE Jean-Luc

Tour de garde :

8h - 10 h 30 : LABE Jean-Paul, BRETTHONNIER Anthony, BERNARD Jean-Pierre

10 h 30 – 13 h : GRANIER Christelle, CHAZELLE Gilbert, OBLETTE Jean-Luc

13 h - 15 h 30 : BRUYERE René, RORY Dominique, FAURE Patrice

15 h 30 - 18 h : TEISSIER Françoise, CHABERT Bernard, PLUCHOT Sylvette

### **Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest : réunion préparatoire au comité syndical.**

Jean-Pierre BERNARD rend compte de la réunion du 15 mai qui s'est tenue en mairie de Saint-Jodard et qui regroupait les petites communes adhérentes au Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest. Le but de cette réunion était de préparer l'assemblée générale du 21 mai qui regroupera également les représentants de Roannais Agglomération.

Les délégués présents ont estimé qu'il était important que les petites communes obtiennent la présidence, cela pour assurer la pérennité du syndicat tout en préservant la participation active des petites communes.

L'accord s'est fait pour soutenir les candidatures de Gilles Dupin, maire de Balbigny, à la présidence du syndicat et de Bernard Bissuel, conseiller municipal de St Marcel de Félines, à la vice-présidence (en charge des sentiers et du personnel). La deuxième vice-présidence aurait en charge les bâtiments, elle sera proposée à Roannais Agglomération.

Tous les membres ont signé au registre